

Cela a de graves conséquences pour les stations-service situées le long du 49^e parallèle, à la frontière canado-américaine, qui risquent fort de faire faillite. Les consommateurs canadiens sont suffisamment intelligents pour aller acheter leur essence aux États-Unis, économisant ainsi \$5 à \$10 par plein.

Un pêcheur de ma circonscription a payé récemment \$6,500 pour son plein de carburant. S'il était allé à deux milles plus au sud, il aurait payé \$1,500 de moins.

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

L'ÉDUCATION

L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE PAR LE GOUVERNEMENT

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, le gouvernement fédéral serre la vis à l'enseignement postsecondaire en limitant l'augmentation des dépenses futures à 6 et 5 p. 100.

Cela montre, une fois de plus, qu'il ne voit pas plus loin que le bout de son nez. Il réduit le budget des établissements les plus indispensables à la relance économique, à la recherche industrielle et à la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Nos collègues et nos universités font l'objet de sévères restrictions financières depuis dix ans alors que leurs effectifs ont augmenté à la suite du chômage. Nos jeunes, dont 22.5 p. 100 sont en chômage, se voient non seulement refuser un emploi, mais encore une bonne éducation.

Le gouvernement fédéral n'a pas su atteindre les objectifs en matière d'éducation énoncés, il y a deux ans, par le secrétaire d'État aujourd'hui ministre des Communications (M. Fox). Le gouvernement fédéral demande au secteur de l'enseignement de faire preuve d'une plus grande responsabilité financière, mais sans rien proposer de concret en ce sens. En fait, en abandonnant ses transferts fiscaux au profit du programme des 6 et 5 p. 100, il vole 102 millions aux universités et collèges pour l'année qui vient, sans nous dire comment cet argent sera dépensé.

Le Nouveau parti démocratique demande au gouvernement de négocier de toute urgence avec les gouvernements des provinces, avec les universités et les collèges en vue de restructurer le système actuel de financement de l'enseignement postsecondaire avant que nos universités et collèges ne subissent des dommages irréparables.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA RÉDUCTION DE LA DURÉE DES ÉMISSIONS EN POLONAIS

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame le Président, nous apprenons jour après jour de Pologne que des arrestations sont effectuées et que les dirigeants militaires continuent à opprimer le syndicat Solidarité qui incarne les espoirs et les aspirations du peuple polonais.

Récemment, les journalistes Alexandre Malachowski et Anna Walentybowicz ont été emprisonnés et d'autres nouvelles parvenues à Varsovie d'autres mesures ont été prises

Article 21 du Règlement

contre des chefs syndicaux dans diverses régions du pays. Ces faits ainsi que de nombreux autres incidents révèlent nettement que la situation ne s'est pas sensiblement améliorée en Pologne depuis le mois de décembre 1981. Voilà pourquoi, madame le Président, je suis très étonné de la décision de Radio-Canada de réduire de 45 à 30 minutes les émissions en polonais que le Canada diffuse à l'intention de la Pologne.

J'ai écrit à Radio-Canada, au nom de mes commettants, pour demander une explication au sujet de cette façon d'agir. La société m'a fait parvenir la réponse suivante:

Le manque de temps, la pénurie de fonds et le fait que la crise en Pologne s'est quelque peu atténuée et que les Canadiens réagissent moins vivement aux nouvelles ont rendu cette décision nécessaire.

● (1410)

Je ne me satisfais pas de cette réponse. Le manque de temps et la pénurie de fonds ne constituent pas des raisons suffisantes pour permettre à Radio-Canada de restreindre son service. Il est aussi important maintenant qu'en décembre 1981 pour les Polonais d'entendre ces nouvelles et de savoir que des Canadiens appuient entièrement leurs aspirations. Ces émissions sont un symbole pour les Polonais. Elles représentent l'appui des Canadiens dans leur lutte pour obtenir une réconciliation nationale sans intervention étrangère.

Mme le Président: A l'ordre. La parole est au député d'Érié (M. Fretz).

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE CENTENAIRE DU BUREAU DE POSTE DE GRASSIE

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, ce n'est pas la première fois que je dis à la Chambre combien notre service postal laisse à désirer. J'ai parlé souvent des retards dans la livraison du courrier et des hausses de tarif injustifiées. Je reviens encore une fois à la charge aujourd'hui à propos d'un autre problème.

Il existe une petite localité dans ma circonscription, dans le canton de West Lincoln, qui s'appelle Grassie. Le maître de poste de cette localité, M. Carl Thomas, exploite un magasin général en plus des fonctions qu'il occupe, et c'est là qu'est le problème.

M. Thomas, avec l'aide de sa famille, cumule les deux fonctions depuis 50 ans. Il s'agit donc d'un fonctionnaire consciencieux dont les ancêtres ont bâti le pays dans lequel nous vivons. Il a fait son travail discrètement sans attendre de gratitude ou de reconnaissance de personne. Pourtant, à titre de représentant élu de M. Thomas, je ne peux lui présenter mes félicitations à la Chambre à l'occasion du centième anniversaire de la construction de ce bureau de poste, le 31 mars 1983. Je dois me contenter de lui envoyer une lettre pour lui offrir mes meilleurs vœux et lui souhaiter bonheur et prospérité. Est-ce juste? Je ne le crois pas. Mais je ferai ce qu'il faut: je m'abstiendrai de faire de telles remarques à la Chambre des communes et je vais lui envoyer ladite lettre dans l'espoir qu'elle lui parviendra.

Des voix: Bravo!